



LA FORÊT DOMANIALE DE VERSAILLES, ÉCRIN PAYSAGER DE LA VILLE DE VERSAILLES

Carte d'identité de la forêt de Versailles

Situation : département des Yvelines, sur les communes de Buc, Versailles, Jouy-en-Josas, Guyancourt, Viroflay, Saint-Cyr-l'Ecole, Les Loges-en-Josas, Vélizy-Villacoublay

Altitude : de 92 à 179 m

Surface : 1 037 hectares

Principales essences : chêne (45 %) ; châtaignier (30 %) ; hêtre (7 %) ; frêne (5 %) ; autres feuillus (6 %) ; pins (3 %) ; espaces non boisés (4 %).

Aménagement forestier : de 2009 à 2028.

La forêt domaniale de Versailles faisait partie des « Bois de la Couronne » avant de devenir domaniale en 1871.

Proche de la capitale, elle fait aujourd'hui partie du vaste croissant forestier de l'ouest parisien comprenant les forêts domaniales de Meudon, Fausses-Reposes, la Malmaison, Marly, Saint-Germain et Montmorency.

Contact

Séverine Rouet
chargée de communication
severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles



Sommaire

La forêt domaniale de Versailles, écrin paysager de la ville de Versailles

- Découvrir une forêt ancienne
- Gérer durablement selon les critères de la multifonctionnalité
- Produire du bois et régénérer la forêt
- Accueillir le public dans un espace de balade et de loisirs nature
- Préserver une forêt riche en biodiversité
- Réguler la faune par la chasse, une tradition au temps des rois

En Île-de-France, les enjeux particuliers de gestion des forêts périurbaines

L'Office national des forêts, premier gestionnaire d'espaces naturels

Contact

Séverine Rouet
chargée de communication
severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

La forêt domaniale de Versailles s'étend sur une surface de 1 037 hectares. Elle participe à la constitution d'une trame verte à moins de 15 km de Paris.

La forêt se situe sur des pentes, ce qui la rend très visible depuis les sites de plaine. Elle est constituée d'un ensemble de petits massifs séparés les uns des autres par de grandes infrastructures routières (N286, N446) ou de grandes enclaves (camp de Satory, golf de la Boulie).

A distinguer d'Ouest en Est : le bois de Satory, le bois de la Minière, le bois des Gonards, le bois des Metz et le bois de Porchefontaine.

Patrimoine mondial de l'humanité, le site royal du château de Versailles est intimement lié à la forêt domaniale de Versailles qui la surplombe.

L'histoire de cette forêt reflète la face prestigieuse de l'histoire de France et participe aux grands paysages classés de Versailles. Son rôle principal est de conserver l'identité des paysages, d'accueillir le public à travers un réseau d'allées, de massifs boisés, de plans d'eau, de mares dans un contexte de modernité et d'urbanisation.

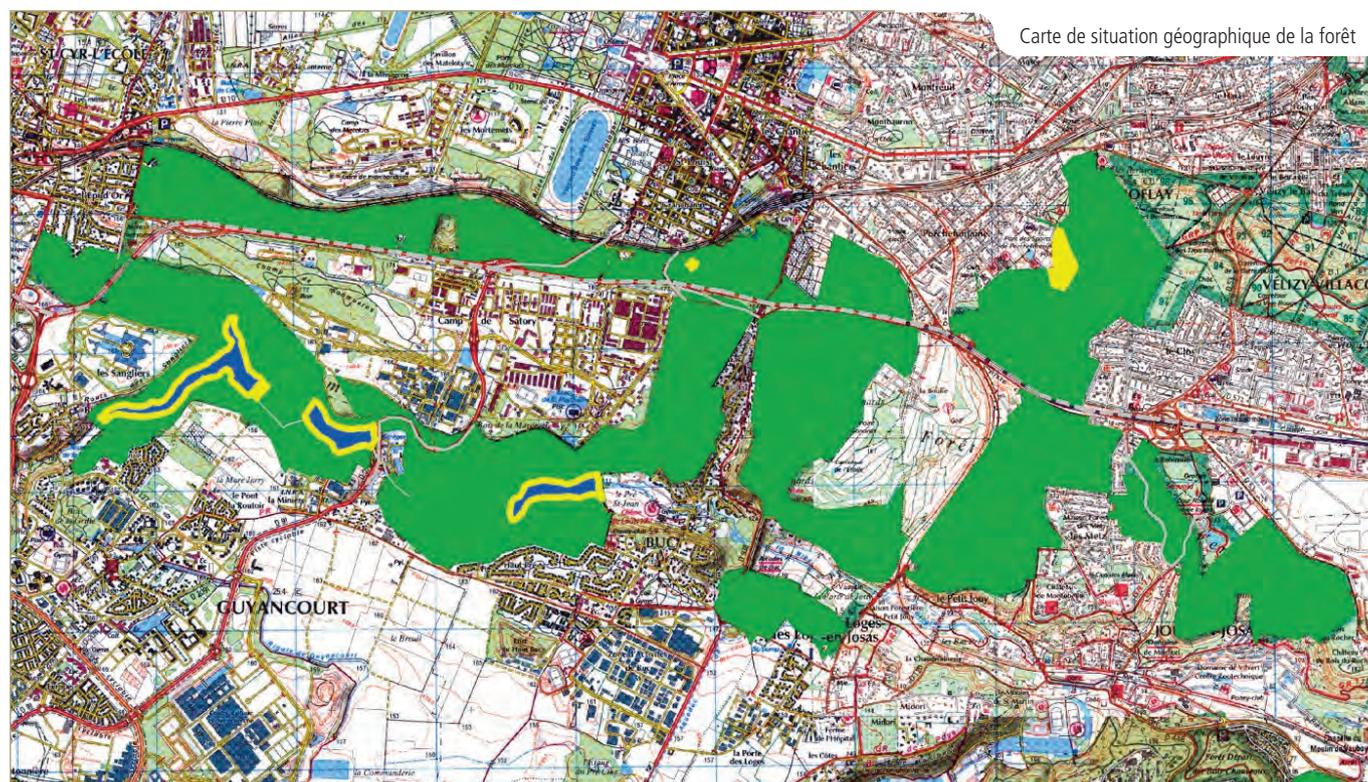
La protection de la biodiversité et du paysage est en cours selon différents grands axes :

- le maintien d'arbres creux et d'îlots de vieillissement, une gestion forestière de conservation du paysage : régénération, entretien et coupes d'amélioration,
- la réhabilitation des mares et des zones humides,
- l'accueil du public à travers un réseau d'allées n'altérant pas la vision d'ensemble du massif.



UN ENSEMBLE DE PETITS MASSIFS

forment la forêt, avec des collines, plateaux, versants, vallées, certains offrant des points de vue remarquables depuis le château de Versailles.



Carte de situation géographique de la forêt

Contact

Séverine Rouet
chargée de communication
severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

DÉCOUVRIR UNE FORÊT ANCIENNE



Versailles Roi-Soleil - Vue depuis les hauteurs de Satory 1664
Van der Meuler

Versailles a une histoire unique et une destinée qui témoigne du pouvoir des hommes. D'un petit village, Versailles va devenir une cité royale et une capitale puis, une ville ruinée pendant la révolution, oubliée et aujourd'hui insérée dans l'agglomération parisienne. Les villages alentours se sont réunis à travers leurs infrastructures. La forêt dense du Moyen-Âge dans laquelle les rois et les paysans y chassaient les loups est aujourd'hui morcelée mais d'une importance historique, écologique et sociale reconnue.

Dans une région couverte d'étangs et de bois, les habitants défrichèrent pour cultiver pendant tout le Moyen-Âge. Au début du XV^e siècle Versailles comptait une centaine d'habitants après avoir subi la peste et la guerre de 100 ans.

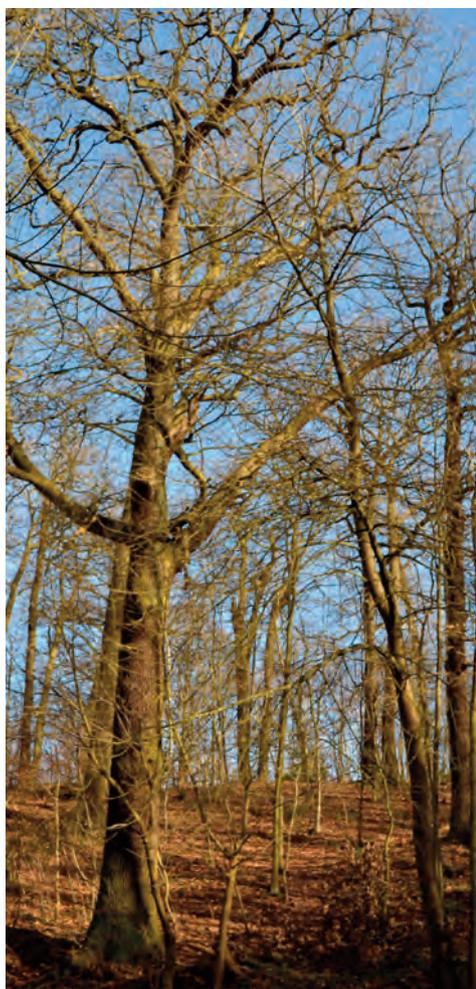
Louis XIII passionné de chasse parcourait la région avec ses chiens et ses faucons et en 1624 fit construire un pavillon de chasse dans lequel il aimait se retirer ; il acquit la terre et la seigneurie en 1632: château en ruines, bois, châtaigneraie, étangs, terres cultivées. Le château fut transformé et le roi, la cour et tout le personnel y séjournèrent très souvent jusqu'à la mort de Louis XIII. Le village qui comptait près de 1000 habitants fut oublié. Louis XIV avait 5 ans.

Pour échapper à Paris, à la Fronde, à son ministre trop zélé et surpasser le château de Vaux, le roi fit construire le château de Versailles sous la coupe de l'architecte Le Vau et l'architecte paysagiste Le Nôtre. Le Roi, la cour et le gouvernement s'établirent à Versailles et la ville devint, sous cette influence, de plus en plus urbaine.

Le château avec ses murs, ses portes, ses jardins, ses forêts parcourues de chemins et de carrefours en étoile voyaient évoluer courtisans, cavaliers et chasseurs amateurs de grand gibier. Versailles et le roi étaient liés et à la mort de Louis XIV la ville perdit son attrait.

Quand Louis XV retourna à Versailles, la période faste revint, Louis XVI en fit une des plus grande ville de France mais Versailles fut aussi la place la plus importante de la révolution qui l'entraînera dans une décadence puis un abandon total.

Se succédèrent la guerre franco prussienne de 1870, l'insurrection de la commune de Paris, les guerres mondiales et nombre de traités ont vu le jour dans les murs du château.



Contact

Séverine Rouet

chargée de communication

severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles

27, rue Edouard Charton

78000 Versailles

La forêt a évolué au fur et à mesure des événements politiques et de la notoriété de la ville qui aujourd'hui accueille plus de 88 000 habitants et plus de 4 millions de visiteurs chaque année. Elle devient domaniale en 1871.

Au XXI^e siècle, Versailles est une ville touristique qui préserve l'attrait du château avec un secteur paysagé sauvegardé dont fait partie la forêt. En 70 ans l'urbanisation a transformé la région. Les besoins grandissants d'infrastructures et en particulier la construction de l'autoroute A13 et A86, ont divisé la forêt. Aujourd'hui il reste 10 massifs dont le rôle paysager, social et de protection biologique est primordial : le massif de Satory, du Cerf-volant, de la Geneste, de la Minière, des Gonards, du Pont Colbert, des Metz, de l'Homme mort, de la Garenne et le bois du Val d'Albian.

Une forêt caractérisée par ses richesses naturelles, historiques et paysagères

La forêt de Versailles culmine à 180 m et offre de multiples cadres paysagers et points de vue à travers une succession de plateaux et de vallées. La Bièvre, affluent de la Seine a creusé une vallée orientée Ouest/Est remarquable par son paysage forestier.

La Bièvre prend sa source à la fontaine des Gobelins à Guyancourt. Le trop plein de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines qui fait partie du réseau d'eau d'alimentation du Parc de Versailles et les eaux du ru du bois Robert s'y jettent et alimentent 4 étangs totalisant 38 hectares :

- étang du Moulin à Renard,
- étang de la Baignade,
- étang du Val d'Or,
- étang de la Geneste.

Le chêne sessile, pédonculé et rouge est bien représenté (45 %), le châtaignier (30 %) puis hêtres, frênes, érables, charmes, bouleaux complètent cette forêt presque exclusivement feuillue avec quelques résineux.



Vue du plateau Saint-Martin



Mare en forêt de Versailles

Contact

Séverine Rouet
chargée de communication
severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles



Arbre dépérissant

Une forêt vieillissante

Aujourd'hui la forêt est vieillissante et devenue fragile. Un renouvellement est essentiel afin de conserver l'authenticité des paysages en tenant compte des contraintes imposées par l'urbanisation et la fréquentation du public.

Une étude paysagère, menée par l'ONF, le Conseil général des Yvelines et le château de Versailles, permet de mesurer et diminuer l'impact inévitable des opérations sylvicoles de gestion durable.

Une forêt façonnée par l'Homme

La main de l'homme a transformé la forêt de Versailles profondément et lui a donné à travers l'histoire une renommée mondiale. Elle a aujourd'hui une fonction sociale fondamentale grâce à l'accueil du public et un rôle de préservation de la faune et de la flore.

Si le château nous plonge au cœur de l'histoire de France, Versailles est aussi un patrimoine « vert » : 800 ha pour le parc du château, le potager du roi, le domaine de Madame Elisabeth, parcs, squares et jardins. Plus 1 000 hectares de forêt domaniale.

La mise en valeur par une « ceinture verte des espaces forestiers et paysagers » permettra de faire le tour de la ville, à pied, à vélo, à cheval avec un parcours de 18 km de promenade.

Un paysage remarquable, des allées rectilignes, des carrefours en étoile conçus pour la chasse, des arbres majestueux et des espèces botaniques rares représentent une richesse exceptionnelle.

La forêt de Versailles et les jardins du château ont traversé des tempêtes, ouragans, des périodes de froid et de sécheresse et la tempête de 1999 a provoqué la perte de plusieurs milliers d'arbres parfois centenaires. Une politique de repeuplement est menée dans le parc et de rajeunissement dans la forêt domaniale.



Vue de la forêt

Contact

Séverine Rouet

chargée de communication

severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles

27, rue Edouard Charton

78000 Versailles

GÉRER DURABLEMENT SELON LES CRITÈRES DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ

Héritier des Eaux et Forêts, l'ONF met en œuvre au quotidien une gestion forestière durable dans le cadre du code forestier ainsi que des politiques environnementales européennes, nationales et régionales qui en régissent les orientations.

L'ONF gère la forêt domaniale de Versailles, comme toutes les forêts publiques, en prenant en compte les trois piliers de la multifonctionnalité :

- **préserver** et mettre en valeur la biodiversité,
- **accueillir** un public avide de nature, en respectant les capacités d'accueil de la forêt,
- **alimenter** la filière bois par la production de bois, matériau renouvelable par excellence.

Ces fonctions font partie intégrante de l'aménagement forestier, document de gestion propre à chaque forêt, approuvé par arrêté ministériel établi pour une durée de 15 à 20 ans. Les aménagements forestiers sont périodiquement révisés : ils intègrent les différents objectifs de politique forestière, les déclinent en fonction des caractéristiques propres de la forêt et les traduisent notamment en programme de travaux et de coupes sylvicoles.

L'aménagement forestier de la forêt de Versailles a fait l'objet en 2009 d'une révision anticipée et a été approuvé par arrêté ministériel pour la période de 2009-2028.

PRODUIRE DU BOIS ET RÉGÉNÉRER LA FORÊT

La forêt de Versailles est à renouveler

Comme beaucoup de forêts d'Île-de-France, la forêt de Versailles est vieillissante et a beaucoup souffert des intempéries de ces 20 dernières années.

Elle doit être régénérée pour reconstituer les boisements abîmés par les intempéries ou rajeunir les peuplements moins résistants du fait de leur âge.

Des coupes de régénération s'imposent : les vieux arbres sont coupés, permettant un apport de lumière qui favorise la croissance de jeunes semis, à chaque fois que la régénération naturelle est possible. Les jeunes peuplements font l'objet de travaux sylvicoles d'entretien.

Le maintien d'arbres creux, les îlots de vieillissement, la gestion des milieux humides font l'objet d'une attention spéciale.

L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

de la forêt de Versailles consiste à favoriser le maintien de la biodiversité en valorisant l'aspect naturel et paysager.



Bûcheronnage



Tas de bois en forêt

Les **exploitations** font partie de la vie de la forêt. Elles sont nécessaires au **renouvellement**, à l'**amélioration des peuplements** ainsi qu'à la **sécurité des espaces**. Elles permettent également d'**alimenter la filière bois**.

Contact

Séverine Rouet

chargée de communication
severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles



Signalétique en forêt

ACCUEILLIR LE PUBLIC DANS UN ESPACE DE BALADE ET DE LOISIR NATURE

La forêt domaniale de Versailles est un espace récréatif en milieu urbanisé : accueillir le public et pérenniser la forêt représentent des enjeux majeurs pour l'ONF à travers un plan d'aménagement sur le long terme.

Avec un schéma routier de circulation douce autour de la forêt, de nombreuses aires de parking, il existe aujourd'hui :

- 112 km de chemins,
- 30 km de chemins de randonnée,
- 32 km de pistes cavalières,

accessibles pour les habitants d'une trentaine de communes distantes de moins de 8 km de la forêt.



Animation en forêt

L'ONF a pour mission d'accueillir ce large public et doit également canaliser les populations afin de préserver l'équilibre fragile de la forêt.

Contact

Séverine Rouet
chargée de communication
severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

L'organisation de la sylviculture doit aussi prendre en compte les unités paysagères d'une forêt « écrivain » autour du château de Versailles classé au patrimoine mondial.

Les études d'aménagement permettent de programmer les travaux de régénération de la forêt avec un impact minoré sur les paysages et la fréquentation.

La fréquentation entraîne des incursions parfois nombreuses dans les parcelles : le bruit, l'odeur, le dérangement, le piétinement, l'érosion, les chiens en liberté, les déchets... dont il faut tenir compte.

L'ONF informe les promeneurs

- la charte du promeneur en forêt : ce sont des recommandations pour le bien-être de tous, le partage et l'avenir de la forêt et des espèces animales et végétales qui en dépendent ;
- la propreté : véritable contrainte pour le gestionnaire, des campagnes de sensibilisation sont mises en place afin de rappeler que la forêt est un bien commun qui doit être respecté de tous ;
- d'autres informations sont régulièrement positionnées en forêt : le calendrier des jours de chasse, la divagation des chiens, ne pas toucher les faons...

REMPORTEZ VOS DÉCHETS !

Générés par l'activité humaine, les déchets, déposés volontairement ou non, sont dispersés par le vent et les animaux et se retrouvent dans des endroits inattendus. Ainsi on trouve en forêt des ordures ménagères, emballages, canettes mais aussi des encombrants, gravas, électroménager... qui donnent une mauvaise image des espaces naturels.

La politique de l'ONF est de retirer les poubelles en forêt, incitant les usagers à ramener leurs déchets chez eux.

Les différentes expériences ont permis de réduire le tonnage de déchets de 40 %.



GARDEZ VOS CHIENS SOUS CONTRÔLE !



La divagation des chiens est interdite en forêt

Afin de préserver la tranquillité des animaux de la forêt, les chiens doivent toujours rester sous le contrôle direct de leurs maîtres et à proximité.

Un chien est en état de divagation* s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou éloigné de plus de 100 mètres, ou abandonné.

Par ailleurs, pendant la saison de mise à bas des mammifères et de nidification des oiseaux, du 15 avril au 30 juin de chaque année, il est interdit de promener les chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières (arrêté ministériel du 31 juillet 1989).

Le non-respect de ces consignes est passible d'une amende.

*article L. 211-23 du Code rural



INADMISSIBLE !

LA FORÊT N'EST PAS UNE POUBELLE !



L'ONF RAMASSE DES CENTAINES DE TONNES DE DÉCHETS PAR AN DANS LES FORÊTS.

JETER DES DÉCHETS EN FORÊT OU CRÉER DES DÉPÔTS SAUVAGES EST PASSIBLE D'UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'À PLUSIEURS MILLIERS D'EUROS.

LES FORÊTS SONT UN BIEN COMMUN QUI DOIT ÊTRE RESPECTÉ PAR TOUS.



Contact

Séverine Rouet

chargée de communication

severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles

27, rue Edouard Charton

78000 Versailles



PRÉSERVER UNE FORÊT RICHE EN BIODIVERSITÉ

Depuis un siècle la superficie de la forêt a été réduite et morcelée par de nombreux projets d'infrastructure. Aujourd'hui sa position lui permet de bénéficier de différentes protections dont le « périmètre de protection des monuments historiques » au titre de sa proximité avec le château de Versailles et une quarantaine de monuments classés.

L'aménagement forestier prévoit la conservation et la protection du patrimoine historique, archéologique (sites néolithiques), architectural et biologique afin d'éviter toute demande d'urbanisation, maintenir et renouveler la forêt.

Certaines parcelles forestières sont classées Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

- ZNIEFF de type I par la présence d'espèces de milieux rares de la prairie de la vallée du Petit Jouy à l'aqueduc de Buc afin de protéger le caractère écologique de la vallée de la Bièvre ;
- deux ZNIEFF de type II offrant des potentialités biologiques importantes (bois du Pont Colbert et Vallée de la Bièvre) couvrant toute la forêt au sud de l'A86.

En complément d'actions spécifiques et afin de préserver cette biodiversité, l'ONF met en œuvre une gestion adaptée par :

- le maintien d'îlots de sénescence,
- des coupes de régénération pour pallier le vieillissement de la forêt,
- une attention particulière est portée aux plans d'eau et aux mares. Un suivi écologique a été mis en place permettant un diagnostic, l'entretien et la restauration des zones humides.

La flore

On rencontre en forêt de Versailles des espèces courantes de la région d'Île-de-France plutôt bien diversifiées mais peu d'espèces remarquables du fait de la pollution des biotopes par les rejets de substances dans les eaux et la sur fréquentation.

Le vallon humide de la Bièvre et ses différents bassins présentent quelques sites et espèces d'intérêt :

- une aulnaie marécageuse,
- une prairie humide à orchidée, *Dactylorhiza fistulosa*.

Deux espèces botaniques protégées déterminantes en Île-de-France : la dorine à feuilles alternes ou cresson doré : *Chrysosplenium alternifolium* et le souchet odorant : *Cyperus longus* (station indigène unique en Île-de-France).



Cresson doré

La faune

Elle est typique des milieux forestiers périurbains. Les milieux humides bien présents sont des espaces naturellement riches en biodiversité et on peut y rencontrer une espèce déterminante en Île-de-France qui s'y reproduit régulièrement, la libellule fauve, *Libellula fulva*.

La faune se compose par exemple :

- **d'odonates**, (libellules, demoiselles...). En tout une vingtaine d'espèces fréquente ces milieux aquatiques. Seule la libellule fauve est une espèce déterminante en Île-de-France et s'y reproduit. D'autres espèces déterminantes sont observées sans preuve de reproduction ;
- **de lépidoptères**, plus d'une cinquantaine d'espèces de papillons peut être observée aux beaux jours ;
- **d'amphibiens**, les données faunistiques des mares et plans d'eau permettent de montrer la présence de populations importantes de triton ponctué *Lissotritons vulgaris*, triton palmé *Lissotritons helveticus* dans les mares forestières ainsi que d'autres espèces en nombre moins important. Toutes les espèces de tritons sont protégées nationalement.

La grenouille verte *Pelophylax esculentus*, le crapaud *Bufo bufo* sont également présents.

- **d'oiseaux**, certains oiseaux que l'on rencontre en région parisienne trouvent refuge dans les forêts périurbaines : des petits passereaux comme sítelle, mésanges, des oiseaux inféodés aux milieux aquatiques : foulque macroule, héron cendré, martin pêcheur, poule d'eau, quelques rapaces : le faucon crécerelle, la chouette hulotte. La présence timide du pic noir est à noter ;
- **de mammifères**, les petits mustélidés martre, hermine, belette semblent avoir des effectifs en progression actuellement.

L'écureuil roux est sous surveillance, ses effectifs varient fortement d'une année sur l'autre et il est menacé par l'écureuil de Corée.

Le renard est présent et sa régulation se fait naturellement.

Le chevreuil est largement présent en forêt domaniale de Versailles, ce qui impose sa régulation sous peine de bloquer le rajeunissement de la forêt.



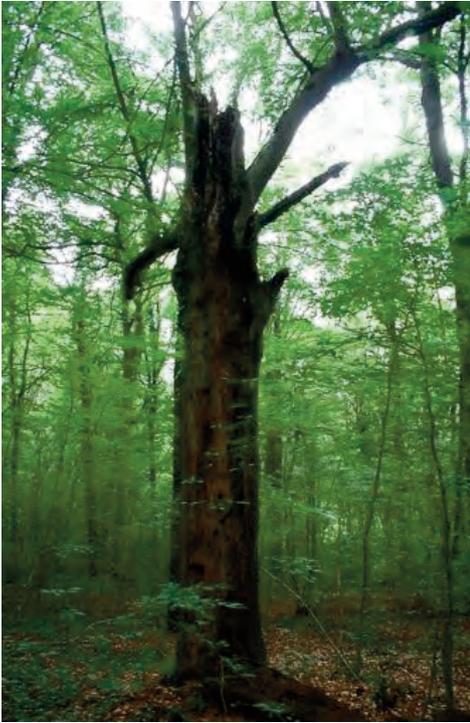
Libellule fauve mâle adulte (*Libellula fulva*) que l'on peut observer dans les marais à végétation abondante de mai à août.



L'azuré des nerpruns, *Celastrina argiolus*



Mésange nonnette *Poecile palustris*



Vieil arbre conservé à des fins écologiques

Les îlots de vieillissement

De nombreuses espèces, appartenant à la flore et à la faune, sont inféodées aux arbres sénescents ou morts. Pour le maintien et la diversité des espèces les vieux arbres sont indispensables, ils participent au fonctionnement de l'écosystème forestier. Certains arbres vieux, morts ou à cavités sont recensés, choisis et conservés.

Le maintien d'une trame de vieux arbres constitue un des engagements fondamentaux de la politique environnementale de l'ONF.

Les zones humides, étangs et mares

Les étangs de la forêt de Versailles, situés sur le cours de la Bièvre, représentent des retenues capables d'absorber les crues, des lieux récréatifs pour les promeneurs ainsi que des habitats précieux pour une flore et une faune inféodées aux milieux humides. Ils font l'objet d'études naturalistes permettant leur aménagement, leur réhabilitation en fonction de leur intérêt écologique et pédagogique. L'étang du Val d'Or est un lieu d'observation de la nature sous la houlette de l'OPIE (Office Pour les Insectes et leur Environnement) : visites guidées, sentiers pédagogiques avec observatoires.

La pratique de la pêche est une activité ancienne. Elle est concédée depuis 1987 à la Fédération Départementale de Pêche et de Pisciculture des Yvelines.

Les mares et zones humides font également l'objet d'attentions particulières : fauchage tardif, relevés naturalistes, aménagements, réhabilitations.

Chaque année la course nature Eco-Trail de Paris dont les coureurs passent en forêts domaniales de Meudon, Versailles et Fausse-Reposes, est partenaire de l'ONF pour la préservation de la biodiversité. Différentes mares et étangs ont été ainsi réhabilités.



Curage d'une mare

A propos de quelques espèces introduites

Végétales ou animales, certaines espèces non natives ont été introduites. Leur adaptation aux conditions locales a obligatoirement des effets secondaires sur les biotopes et les espèces déjà présentes.

Le laurier, la tortue à tempes rouges, le tamia de Sibérie ont trouvé une place dans la forêt de Versailles. Ils deviennent compétiteurs avec des espèces vivant dans le même biotope.

Contact

Séverine Rouet
chargée de communication
severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Zoom sur quelques espèces introduites

Le laurier cerise, arbre persistant à végétation dense utilisé dans les jardins, qui se propage grâce aux graines disséminées par les oiseaux consommant les fruits. Leurs ombrages denses et persistants modifient les conditions de vie des espèces printanières déjà présentes nécessitant de la lumière.

La tortue à tempes rouges ou tortue de Floride, omnivore peut décimer amphibiens et végétaux d'une mare et entre en compétition, notamment au niveau des sites d'ensoleillement, avec la cistude (tortue protégée en France et dont les effectifs diminuent fortement).

Le Tamia de Sibérie, commercialisé et acheté comme animal de compagnie, il est présent dans le massif de la Minière : l'écureuil roux est sous surveillance, ses effectifs varient fortement d'une année sur l'autre et il pourrait être menacé par compétition alimentaire avec le tamia mais également par la disparition de son habitat en zone périurbaine.

Le silure, poisson omnivore pouvant atteindre 2m, est une espèce bien présente dans nos étangs et fleuves, qui fréquente les zones profondes et se nourrit des autres poissons mais aussi des oiseaux chassés en surface. Les effectifs en baisse de certains oiseaux d'eau dans les étangs de la minière sont observés sans qu'une corrélation avec la présence de silures ait été faite.



Tamia de Sibérie, *Tamias sibiricus*

UN HÉRITAGE COMMUN

Toute cette richesse, toutes ces plantes et ces animaux, sont notre héritage commun. Chacun peut par son comportement participer au bien-être de notre forêt et par là même au bien-être de tous.

CONSIGNES

Vous pouvez observer, photographier, mais l'ONF vous demande de :

- **ne pas déranger les habitants de notre forêt**, du plus petit au plus imposant ;
- **respecter la charte de promeneur** dans la forêt ;
- **adopter certaines règles de bon sens** afin de préserver l'environnement : maintenir la propreté, emporter vos déchets, préserver la tranquillité des lieux.

Contact

Séverine Rouet
chargée de communication
severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles



Population de sangliers en forêt

RÉGULER LA FAUNE PAR LA CHASSE, UNE TRADITION QUI REMONTE AU TEMPS DES ROIS

En l'absence de prédateurs naturels, la chasse est une activité indispensable pour réguler les populations animales présentes (des suivis par des bio-indicateurs s'attachent plus précisément à connaître l'impact des animaux sur le milieu) et permettre un équilibre sylvo-cynégétique : en effet, un trop grand nombre d'animaux engendre une pression importante sur les semis et les jeunes arbres qui peut nuire au renouvellement de la forêt. La régulation des populations de grands ongulés est donc nécessaire au maintien de la dynamique forestière.

La forêt de Versailles se compose de sangliers et chevreuils qui sont régulés afin de maintenir un équilibre indispensable à la régénération des peuplements.

L'ONF en qualité de gestionnaire veille au bon équilibre des espèces dans le milieu forestier environnant.

Contact

Séverine Rouet
chargée de communication
severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

En Île-de-France, les enjeux particuliers de gestion des forêts périurbaines

Avec 80 millions de visites par an, les forêts d'Île-de-France sont très appréciées d'un public de plus en plus citoyen, en quête de ressourcement et de nature.

En effet, en Ile-de-France, la forêt est d'abord perçue comme un espace d'évasion hors de la ville, un espace naturel, calme et non pollué. C'est également un espace de sociabilité et de partage, lieu d'échange privilégié avec des proches.

Très sollicitées, les forêts sont aussi fragilisées par un grand nombre de public venant s'y promener.

Face à cet engouement croissant d'accéder à la forêt, l'ONF doit préserver l'équilibre des forêts et mène une réflexion permanente sur les capacités d'accueil offertes, la compatibilité des différentes activités, et le « juste » équipement qui permet de ne pas trop artificialiser les lieux.

Les forêts domaniales sont à gérer selon les trois critères de la multifonctionnalité : elles ne sont ni des parcs urbains ni de grands jardins.

Elles subissent de nécessaires transformations afin que les générations futures puissent bénéficier des mêmes belles forêts que celles d'aujourd'hui.

Le forestier agit à une échelle temporelle différente des autres domaines sociétaux.

Il travaille toujours pour l'avenir.



Accueil du public en forêt périurbaine

Contact

Séverine Rouet
chargée de communication
severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles



L'Office national des forêts, premier gestionnaire d'espaces naturels

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, héritier des Eaux et Forêts, l'Office national des forêts est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France. Son action est menée dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'État. Il assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10 millions d'hectares de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM.

L'ONF

- **mobilise** du bois pour la filière : environ 40 % du bois mis sur le marché en France pour les forêts publiques ;
- **effectue** des prestations de services pour les collectivités et des clients privés en s'appuyant sur une organisation territoriale déconcentrée, des agences travaux, des bureaux d'études et des réseaux de compétences spécialisés ;
- **assure** des missions de service public pour la prévention et la gestion des risques naturels : en montagne avec ses services RTM (Restauration des terrains en montagne), sur le littoral avec sa Mission Littoral, en zone Sud en mobilisant sa mission DFCI (Défense des forêts contre les incendies) en liaison avec la Sécurité civile ;
- **augmente** la « valeur biodiversité » des forêts par la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts, l'importance du réseau Natura 2000 en forêt publique et l'extension de son réseau de réserves biologiques ;
- **agit** au service de la société pour offrir une forêt accueillante.

L'exercice de ces missions contribue au maintien d'activités et d'emplois en zones rurales.

EN SAVOIR +

WWW.ONF.FR
enforêt/versailles

Contact

Séverine Rouet
chargée de communication
severine.rouet@onf.fr - Tél. : 01 34 83 63 57

Agence interdépartementale de Versailles
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles